



---

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 24 JUIN 2009

**Nombre de membres  
composant le Conseil : 35  
En exercice : 35**

L'an deux mil neuf, le 24 juin à 19 heures, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués le 12 juin 2009 conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Catherine MARGATE, Maire.

### **Etaient Présents :**

M. Serge CORMIER - Mme Françoise GUILLOIS - Mme Catherine PICARD - M. Dominique CARDOT - Mme Dominique CORDESSE - Mme Jacqueline BELHOMME - Mme Fatiha ALAUDAT - Mme Jacqueline CAPUS - Mme Michelle BÉTOUS - M. Joël ALLAIN - M. Pierre AVRIL (jusqu'au point 11) - M. Didier GOUTNER - Mme Marielle TOPELET - Mme Kattalin GABRIEL - M. Claude LHOMME - M. Gilbert MÉTAIS - Melle Djamila AIT YAHIA - Mme Sophie BACELON - M. Thierry NOTREDAME - Mme Patricia CHALUMEAU - M. Gilles CLAVEL - Mme Vanessa GHIATI - M. Pierre François KOECHLIN - M. Thibault DELAHAYE - Mme Yvette ANZEAU - M. Gérard CHARVERON - M. Thierry GUILMART.

### **Avaient donné mandat :**

M. Jean SEIGNOLLES à M. Thibault DELAHAYE  
M. Gilbert NEXON à Mme Françoise GUILLOIS  
M. Antonio OLIVEIRA à Mme Sophie BACELON  
Mme Mireille MOGUEROU à Mme Catherine PICARD  
M. Pierre VIALLE à Mme Jacqueline BELHOMME  
Mme Sabrina GUÉRARD à M. Gilbert METAIS

### **Absent excusé :**

M. Jean-Emmanuel PAILLON.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L 2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Ayant obtenu la majorité des suffrages, **Mademoiselle Djamila AIT YAHIA** a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

## **MADAME LE MAIRE INFORME LE CONSEIL DES EVENEMENTS FAMILIAUX SURVENUS :**

*Elle se félicite de la naissance de :*

- **Ousmané**, le 9 avril, fils de **M. Aladji Mané**, employé au service des espaces verts.
- **Maëlys**, le 25 mai, fille de **M. Jean-Emmanuel Paillon**, Conseiller Municipal. Madame le Maire a eu l'occasion de présenter ses félicitations à Monsieur Paillon et lui transmettra celles de l'équipe municipale.

Au nom du Conseil municipal, Madame le Maire adresse ses vœux de bonheur aux enfants et toutes ses félicitations aux parents.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU 1er AVRIL 2009**

- Les Conseillers Municipaux adoptent à l'unanimité le compte rendu analytique du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2009.

- **Mme Guillois** demande la rectification d'une erreur survenue lors de la retranscription du Conseil Municipal de février dernier.

En effet, en page 46 du compte rendu analytique dudit Conseil, concernant le vœu sur le planning familial et l'implication de la Maire adjointe, il faut lire **Mme Pappo, Maire Adjointe**, et non Mme Julien.

Mme Guillois dit souhaiter rendre tout cet honneur à Madame Josette Pappo.

Le dernier paragraphe de la page 46 dudit compte rendu est donc rédigé comme suit :  
« Sur la commune de Malakoff, dès la fin des années soixante existait ce dispositif alors appelé Gynécologie moderne parce que l'autorisation officielle n'avait pas encore été donnée par la Préfecture pour le Planning familial. Malakoff, fidèle à sa tradition, était à la pointe du combat féministe et le rôle précurseur joué par **Mme Pappo**, alors Maire adjointe, est à souligner ».

• Il est rappelé que les comptes rendus analytiques sont publiés sur le site internet de la ville de Malakoff ([www.ville-malakoff.fr](http://www.ville-malakoff.fr))

## **AFFAIRES EXAMINEES PAR LES COMMISSIONS CONCERNÉES ET QUE L'ASSEMBLÉE ADOPTE SANS DÉBAT**

*Les décisions ci-dessous ont été adoptées par le Conseil Municipal, à l'unanimité.*

### **ADMINISTRATION GENERALE :**

Par délibération du 17 décembre 2008, le Conseil municipal de Malakoff a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes Paris Métropole.

Le conseil Municipal précise qu'il approuve les statuts du syndicat et désigne Madame le Maire pour représenter la Ville et Monsieur Joël Allain en tant que suppléant.

### **AFFAIRES SOCIALES :**

La passation d'une convention de financement du Relais Assistantes Maternelles entre le département des Hauts-de-Seine et la commune de Malakoff est approuvée pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 décembre 2009 et pour un montant annuel de 10 460 €. Madame le Maire est autorisée à signer cette convention.

### **PERSONNEL :**

La transformation d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe en un poste d'assistant médico technique est approuvée. Cette mesure prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009 et son coût mensuel de 436 € (charges comprises) sera imputé sur les comptes 641/645.

### **PREVENTION :**

Les actions inscrites au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour l'année 2009 sont approuvées et Madame le Maire est autorisée à signer un nouveau contrat pour une année.

### **VOIRIE - ENVIRONNEMENT :**

Les Conseillers Municipaux approuvent les termes de l'avenant à la convention passée entre les villes de Malakoff, Vanves et Clamart et la SNCF pour la mise en peinture du Pont du Clos Montholon et autorisent Madame le Maire à le signer.

Cet avenant concerne des changements de techniques et de produits pour le nettoyage du pont et sa mise en peinture.

L'ensemble de ces modifications représenterait une plus value de 8 220,70 € HT (répartie entre les trois communes), représentant 46 % du marché initial.

# **AFFAIRES SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL POUR EXAMEN, DISCUSSION ET DELIBERATION**

## **FINANCES :**

### **- Adoption du compte administratif et du compte de gestion de la ville et des parkings pour l'exercice 2008.**

Rapporteur : Mme le Maire.

**Mme le Maire** rappelle qu'il a été remis aux membres du Conseil Municipal un rapport très complet. Il s'agit de documents chiffrés travaillés par le service des finances et M. Ngaleu. Ils sont le résultat de tous les services de la Ville puisque le compte administratif n'est que la photographie de l'exécution du budget de l'année précédente. Les budgets 2008 de la ville et des parkings sont exécutés par Madame le Maire et la Trésorière Principale de Malakoff. Chacune tenant sa comptabilité spécifique. A la fin de l'exercice 2008, toutes les deux ont arrêté leurs comptes pour les présenter aux membres du Conseil Municipal.

Les comptes administratifs 2008 dégagent les résultats d'exécution de l'exercice en fonctionnement comme en investissement. Ces résultats sont identiques aux résultats des comptes de gestion 2008 de la Trésorière Principale.

### **1. Le compte administratif de la Ville**

#### Section d'investissement

##### Les dépenses :

Montant total prévu en 2008 : 30 043 661,55 €

Montant réalisé : 21 550 871,14 €

Ce qui donne un taux de réalisation de 70% pour les dépenses en investissement et de 85% pour les recettes. En 2008, les dépenses en capital (c'est à dire le remboursement des dettes en capital) représentent 11,73% des dépenses réelles d'investissement contre 72% des dépenses d'équipement direct.

Les travaux de bâtiments représentent 6 408 872,83 € dont les travaux de restructuration du Centre Municipal de Santé (1 929 986,13 €).

Pour la voirie, le montant total des travaux de voirie s'élève à 2 812 029,78 €.

##### Les recettes :

Mme le Maire signale une erreur dans le rapport distribué. En effet, les budgets doivent être équilibrés en recettes et en dépenses. Il convient donc de rectifier :

Montant total prévu en 2008 : 27 366 094,13 € par 30 043 661 € (cette somme a déjà été corrigée dans le dernier document).

Montant réalisé : 23 666 042,60 €.

Les subventions reçues s'élèvent à 1 394 560,87 €.

Le montant du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est de 2 638 007,35 €.

Concernant l'emprunt en 2008, la ville a eu recours aux emprunts pour 8 606 250 € contre 10 000 000 € en 2007.

Les taxes d'urbanisme sont de 1 645 444 €.

## Section de fonctionnement

### Les dépenses :

Montant total prévu en 2008 : 43 814 164,48 €

Montant réalisé : 46 792 252,82 €

Les charges à caractère général sont tout à fait maîtrisées par les services (ce qui se voit au niveau des fournitures, de la maintenance et de l'entretien sur les biens immobiliers). Même si le gaz et l'électricité ont augmenté, seul le strict nécessaire est consommé.

Le montant des réalisations est de 8 937 882,69 €.

Quant aux charges de personnel, le montant réalisé en 2008 est 26 636 911,27 € contre 25 304 382,97 € en 2007 ; soit une hausse de 5,27% qui s'explique notamment par la hausse du FNAL (Fonds National d'Aide au Logement), le GVT (glissement vieillesse technicité) qui représente près de 2 % de la masse salariale et l'augmentation du tarif (et du nombre) des animateurs des ateliers spécialisés et des surveillants de cantine.

### Les recettes :

Montant total prévu en 2008 : 43 081 186,00 €

Montant réalisé : 44 057 480,54 €

Les impôts et taxes représentent 51% des recettes réelles de fonctionnement, soit une baisse de 4% par rapport à 2007 où ils représentaient près de 55%.

Le montant prévu au budget pour les impôts indirects et droits de mutation était de 2 052 000,00 € ; le montant réalisé est de 1 570 781,59 € (dont 500 000 € pour les impôts indirects et droits de mutation).

Quant aux dotations et participations, elles représentent 25,29% des recettes réelles de fonctionnement. Les dotations sont également en diminution de 600 000 € par rapport à ce qui était prévu, notamment des subventions de fonctionnement comme celles de la CAF. Le montant réalisé en 2008 était de 11 117 910,38 €.

Les produits de gestion courante sont eux aussi en diminution par rapport à ce qui était prévu (baisse de 473 000 €, due principalement à une baisse des produits provenant des redevances et des droits des services à caractère social à cause des difficultés des familles). Le montant réalisé est de 4 884 816,86 €.

### Les résultats :

#### 1) Les résultats d'exécution :

Les réalisations de l'exercice 2008 :

#### 1. Section de fonctionnement :

- Recettes : 44 057 480,54 €

- Dépenses : 46 792 252,82 €

Différence négative : - 2 734 772,28 €

#### 2. Section d'investissement :

- Recettes : 23 666 042,60 €

- Dépenses : 21 550 871,14 €

Différence positive : + 2 115 171,46 €

2) Les résultats cumulés : c'est le cumul des résultats d'exécution de l'exercice 2008 et des soldes reportés de l'exercice 2007 :

1. Section de fonctionnement :

- Différence négative d'exécution : - 2 734 772,28 €.

- Report de l'exercice 2007 : + 732 978,48 €.

effectuée dans la limite maximale des recettes encaissées aux comptes 10223 « Taxe locale d'équipement », 10224 « Versement pour dépassement du plafond légale de densité ».

2. section d'investissement : Excédent de 4 792 738,88 €. Cette somme sera inscrite en recette au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la décision modificative 2009.

Malgré le déficit de fonctionnement, il subsiste un excédent réel global de l'ensemble du budget de 831 000 €.

Ce compte administratif montre les difficultés financières de la Ville avec des dépenses qui ont effectivement augmenté, notamment sur les charges de personnel, et des recettes moindres (droits de mutation ou subventions). Des réunions ont eu lieu depuis le début de l'année, notamment au mois de mars avec l'ensemble des services, sur la nécessité de resserrer les dépenses au cours de l'année 2009 et certainement 2010. Les services ont bien entamé cet examen et étudient la façon dont les recettes pourraient être augmentées, ce qui est assez délicat car la plus grande incertitude règne quant à un certain nombre de réformes des collectivités locales qui devraient être annoncées maintenant et à l'automne. C'est le cas notamment de la taxe professionnelle qui est versée à l'Agglomération Sud de Seine et dont la commune bénéficie également par le biais de l'attribution de compensation. Il y aurait apparemment une compensation.

Une campagne sera engagée à la rentrée sur l'importance des enjeux relatifs aux finances locales pour continuer la politique sociale au service de toute la population, avec notamment des priorités à l'enfance et à la jeunesse, tout en essayant bien entendu de limiter au maximum l'augmentation des impôts locaux. Mme le Maire pense donc qu'il sera important que l'ensemble des élus puisse participer à cette campagne sur les finances locales.

## **2. Le compte administratif des parkings**

### Section de fonctionnement

#### Les dépenses :

Le total des dépenses réalisées est de 232 097,29 €. Il s'agit des charges locatives et de copropriété, ces taxes foncières, des intérêts des emprunts et dettes et de la dotation aux amortissements.

#### Les recettes :

Le total des recettes réalisées s'élève à 339 738,75 €. Le produit de location de divers parkings est la principale recette et représente 99,54 % des recettes de la section de fonctionnement.

### Section d'investissement

Les dépenses : Elles sont constituées pour l'essentiel des dépenses en capital et en équipement pour un montant total de 223 103,75 € dont 148 994,90 € de remboursement d'emprunt.

### Les recettes :

1. Les amortissements et les intérêts courus : 94 708,98 €.
2. Excédent d'investissement reporté : 85 923,06 €

### Les résultats :

#### 1) Les résultats d'exécution :

Les réalisations de l'exercice 2008 :

#### 1. Section de fonctionnement :

- Recettes : 339 738,75 €
- Dépenses : 232 097,29 €

Différence positive : + 107 641,46 €

#### 2. Section d'investissement :

- Recettes : 96 343,98 €
- Dépenses : 223 103,75 €

Différence négative : - 126 759,77 €

#### 2) Les résultats cumulés :

#### 1. Section de fonctionnement :

- Différence positive d'exécution : + 107 641,46 €.
  - Report de l'exercice 2007 : + 11 218,28 €.
- Cumul des résultats +118 859,74 €

#### 2. Section d'investissement :

- Différence négative d'exécution : - 126 759,77 €
  - Report de l'exercice 2007 : + 85 923,06 €
- Cumul des résultats - 40 836,71 €

Madame Anzeau, doyenne de l'assemblée, fait procéder aux différents votes des comptes administratifs.

Par 31 voix pour dont 6 mandats, les comptes administratifs de la ville et des parkings pour l'exercice 2008 sont adoptés. Le groupe de l'opposition, par 3 voix, s'abstient de prendre part au vote.

### **VOTE PAR CHAPITRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 009 106,72	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	91 656,64	
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	1 915 623,08	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 211 323,94	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 233 760,76	
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	89 400,00	
001	RESULTAT/ SOLDE D'EXECUTION N-1		2 677 567,42
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		4 292 451,35
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		1 394 560,87
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		12 102 412,58
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		161 428,65
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		5 715 189,15
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>21 550 871,14</b>	<b>26 343 610,02</b>
<b>EXCEDENT D'EXECUTION</b> .....		+ 4 792 738,88	
<b>TOTAL RESTES A REALISER</b>		<b>7 228 585,14</b>	<b>5 269 299,34</b>
<b>DEFICIT RESTES A REALISER</b> .....		- 1 959 285,80	

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 937 882,69	
012	CHARGES DE PERSONNEL	26 636 911,27	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 499 198,92	
66	CHARGES FINANCIERES	1 883 300,27	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	119 770,52	
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 715 189,15	
002	RESULTAT/ SOLDE D'EXECUTION N-1		732 978,48
013	ATTENUATION DE CHARGE		513 837,31
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE		4 884 816,86
73	IMPOTS ET TAXES		22 356 167,59
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		11 117 910,38
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 217 938,09
76	PRODUITS FINANCIERS		55 435,25
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 821 975,06
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		89 400,00
<b>TOTAL DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>46 792 252,82</b>	<b>44 790 459,02</b>
<b>DEFICIT D'EXECUTION</b> .....		<b>- 2 001 793,80</b>	
<b>Total des charges et produits rattachés</b>		118 608,47	150 980,23
<b>EXCEDENT DES RATTACHEMENTS</b> .....		<b>+ 32 371,76</b>	

**VOTE PAR CHAPITRE DU COMPTE ADMINISTRATIF DES PARKINGS 2008****SECTION D'INVESTISSEMENT**

		DEPENSES	RECETTES
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	150 306,23	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	580,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	72 217,52	
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1		85 923,06
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		1 635,00
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		94 708,98
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>223 103,75</b>	<b>182 267,04</b>

**DEFICIT D'INVESTISSEMENT**..... - 40 836,71**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	73 096,13	
66	CHARGES FINANCIERES	64 292,18	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	94 708,98	
001	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		11 218,28
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		338 183,65
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 555,10
<b>TOTAL DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>232 097,29</b>	<b>350 957,03</b>

**EXCEDENT FONCTIONNEMENT**..... + 118 859,74

Par 31 voix pour, dont 6 mandats, il est décidé d'affecter les excédents de la section de fonctionnement des différents comptes administratifs comme ci-dessous. Le groupe de l'opposition, par 3 voix, s'abstient de prendre part au vote.

- Pour le compte administratif de la Ville, il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement, de - 2 001 793,80 euros, en dépenses au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » et le résultat d'investissement, de + 4 792 738,88 euros, en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté », dans le budget supplémentaire de l'exercice 2009.



Il est aussi décidé de couvrir le solde des restes à réaliser, soit – 1 959 285,80 euros par l'excédent d'investissement qui est de + 4 792 738,88 euros. L'excédent réel est de 2 833 453,08 euros en section d'investissement.

De plus, malgré un déficit de fonctionnement de – 2 001 793,80 euros, il subsiste un excédent réel global de l'ensemble du budget de + 831 659,28 euros.

Enfin, en application de l'article L.2331-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, est décidée une reprise sur les fonds affectés à l'investissement, effectuée dans la limite maximale des recettes encaissées aux comptes 10223 « Taxe locale d'équipement », 10224 « Versement pour dépassement du plafond légal de densité » et 10225 « Participation en cas de dépassement du coefficient d'occupation du sol », durant l'exercice 2009 et à hauteur maximale des dotations aux amortissements de l'exercice 2009.

- Pour les parkings, il est décidé d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement qui est de 118 859,74 euros de la façon suivante : inscription à la décision modificative 2009 en recettes de la section de fonctionnement – compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » - la somme de 78 023,03 € ; affecter le solde c'est-à-dire 40 836,71 € au financement du déficit de la section d'investissement. Cette somme sera inscrite en recette de la section d'investissement – compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » - de la décision modificative 2009.

Il est aussi décidé d'affecter le déficit de – 40 836,71 € de la section d'investissement en dépenses de la section d'investissement – compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la décision modificative 2009.

Dans les mêmes conditions de vote, les comptes de gestion de Mme la Trésorière pour la Ville et pour les parkings pour l'exercice 2008 sont adoptés.

*Mme le Maire tient à remercier M. Ngaleu et tous les services qui ont travaillé sur ce compte administratif et travaillent actuellement sur ces questions budgétaires avec vigilance et énergie. Le travail se poursuit sur la décision modificative qui sera sans doute votée fin septembre.*

*M. Guilmart souligne que ce compte administratif étant l'exécution d'un budget que son groupe en son temps n'avait pas voté, et par souci de continuité dans ce choix et cette décision, ils continueront à s'abstenir sur l'exécution et le vote de ce compte administratif, lequel est d'ailleurs sans surprise. En effet, même s'ils pouvaient peut-être imaginer qu'un certain nombre de chiffres seraient par extrapolation un peu différents, ils sont finalement assez peu surpris par ceux qui figurent dans l'exécution de ce budget 2008.*

### **- Taxe foncière sur les propriétés bâties : suppression de l'exonération de deux ans des logements neufs**

Rapporteur : Mme le Maire

**Mme le Maire** informe qu'un article du Code Général des Impôts prévoit une exonération de la taxe foncière (hors ordures ménagères) de deux ans sur les logements neufs et qu'un autre article indique qu'il est possible de supprimer cette exonération. Il est donc proposé au Conseil municipal de supprimer de fait cette exonération. Pour répondre aux questions posées par la commission des finances : ceci doit être voté avant le 1<sup>er</sup> octobre pour être effectif avant 2010. Bien entendu, cette suspension d'exonération n'est pas rétroactive et touche toutes les constructions de

logements neufs ou les extensions ainsi que tous les produits d'investissement comme les produits Borloo – pour répondre à M. Paillon – ou les produits de Robien. Elle ne concerne pas les logements sociaux.

M. Ngaleu, Directeur financier, a donné des chiffres intéressants en commission des finances : en 2009, si cette exonération s'était appliquée, compte tenu du nombre de constructions neuves (pavillons, extensions ou petits immeubles), la commune aurait encaissé une taxe supplémentaire de 81 520 €. En 2008, le produit aurait été de 16 600 €. Cette taxe dépend donc du rythme de constructions et d'extensions.

Le Conseil Municipal, par 31 voix pour, décide de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles qui ne sont pas financées au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du code précité. Le groupe de l'opposition vote contre.

*Concernant les estimations faites sur 2008, si la suspension d'exonération avait eu lieu plus tôt et partant du principe que cette prévision a été faite par rapport au nombre de constructions neuves et d'extensions de maisons, nombreuses cette année-là dans certains quartiers, **M. Guilmart** aurait voulu savoir à combien la recette a été estimée et à quel nombre de logements ou d'extensions elle se rapporte.*

***Mme le Maire** répond que, pour 2008, la recette a été estimée à 16 571 € et pour 2009 à 81 526 €, ceci établi en fonction du nombre d'unités d'évaluation.*

*A la demande de **Mme le Maire**, **M. Ngaleu** précise qu'un même local peut en fait servir à la fois d'habitation et d'activité commerciale. L'unité d'habitation est différente de l'unité d'activité commerciale. Un même local peut par exemple avoir trois unités. En 2009, il y avait 391 unités.*

***Mme le Maire** ajoute que les chiffres pour 2010 dépendront des permis de construire, etc. et ne peuvent par conséquent être connus aujourd'hui.*

***Mme Jossart**, Responsable du service urbanisme, à la demande de **Mme le Maire** précise qu'il ne s'agit pas forcément du permis de construire qui est pris en compte en lui-même mais l'achèvement des chantiers puisque les logements ne sont taxés qu'à ce moment-là. S'agissant de 2010, il n'est pas prévu un rythme important d'achèvement de constructions, il n'y a pas de gros travaux en cours, d'immeubles par exemple.*

***Mme le Maire** rappelle que cette taxe ne se fera que sur les immeubles qui ne seront pas sociaux.*

***M. Notredame** signale, s'agissant de l'année 2010, qu'un article du Monde, relatif à l'économie, prévoit 591 000 chômeurs de plus cette année. En titre : « Les ménages, dernier moteur de l'activité, vont-ils craquer ? Chômage, accès au crédit, la consommation sous pression : la crise transforme le comportement individuel en particulier dans l'immobilier. » Pour lui, il est donc impossible de faire des prévisions pour les années qui vont suivre étant donné la profondeur de la crise et le pouvoir d'achat qui se dégrade de façon réellement dangereuse. Par ailleurs, M. Notredame se dit avoir été choqué d'entendre des élus de la majorité présidentielle au congrès de Versailles dire qu'il fallait que les collectivités locales se serrent la ceinture – il y a encore eu des attaques très dures contre ces collectivités. Il tient à faire remarquer que tous les budgets locaux subissent la crise économique et supportent en outre des attaques de plus en plus nettes.*

***Mme le Maire** informe que ce sujet sera largement abordé en automne dans le cadre de la campagne sur les finances locales. Sur la suppression de l'exonération de taxe,*

*objet de cette délibération, Mme le Maire ajoute que toutes les précisions possibles ont été données.*

*Un changement a eu lieu dans l'ordre du jour et M. Avril doit maintenant rapporter sur la signature d'un avenant concernant l'entretien des arbres.*

## **VOIRIE-ENVIRONNEMENT :**

### **- Signature d'un avenant n° 5 à la convention relative à l'entretien des arbres des voies départementales**

Rapporteur : M. Avril

Une convention a été conclue en mars 2004 entre la Ville de Malakoff et le Département des Hauts-de-Seine pour transférer à la Ville la gestion des arbres d'alignement sur les routes départementales pour une durée de cinq ans.

Depuis cette date, la Ville a donc repris à son compte l'entretien (élagage, traitements phytosanitaires, remplacements ponctuels) des arbres des voies départementales. Le Département conserve la mission de procéder à la régénération des alignements d'arbres les plus anciens ou dépérissant, ces missions devant s'inscrire dans le cadre d'un plan pluriannuel de régénération.

Ce transfert de gestion est assorti d'une contribution s'élevant à 45 € par arbre (montant révisé chaque année). La convention prévoit qu'un avenant précise chaque année le nombre d'arbres concernés.

*M. Avril indique que ce projet se situe dans le cadre de la politique de développement durable de la commune et spécialement des efforts consentis pour améliorer l'environnement, et est relatif aux arbres bordant les voies départementales sur Malakoff. Par souci d'efficacité, une convention a été passée avec le Département pour l'entretien de ces arbres.*

A l'unanimité, les Conseillers Municipaux,

- approuvent les termes de l'avenant n°5 à la convention relative à l'entretien des arbres des voies départementales et autorisent Madame le Maire à le signer. Cet avenant fixe le montant de la subvention selon le nombre d'arbres qui est, pour 2009, de 695 et fixe le montant de la participation départementale pour 2009 (hors révision) à 31 275,00 euros.

92 arbres ont été plantés par le Conseil Général sur le territoire de la Commune : 80 arbres sur le Boulevard Camélinat, 10 arbres supplémentaires sur le boulevard de Stalingrad et 2 arbres majeurs.

*Mme le Maire convient qu'il s'agit là d'une bonne formule. Cela a donné lieu à des négociations âpres entre le Conseil général et toutes les villes mais le prix négocié pour l'entretien de ces arbres est finalement convenable.*

**- Demande de subvention au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'acquisition de véhicules au gaz naturel de ville.**

Rapporteur : M. Avril

La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain dite Loi SRU impose aux collectivités territoriales qu'une proportion de 20 % de leur parc automobile fonctionne grâce à une énergie propre.

A Malakoff, le choix s'est porté sur des véhicules électriques.

Dans le souci de diversifier les sources de carburants alternatifs, et parce qu'elle a été assez déçue par les prestations des fournisseurs d'automobiles électriques – trop peu de suivi et difficultés à assurer l'entretien et la maintenance –, la Municipalité a saisi l'opportunité de nouvelles réalisations avec le gaz naturel de ville (GNV) pour acquérir un parc de véhicules utilisant le gaz naturel. Ceci dans l'optique de disposer d'un parc automobile qui soit à la fois propre et répondant aux critères de la loi SRU.

L'acquisition de véhicules au GNV est subventionnée par plusieurs organismes :

- Le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France (SIGEIF) participe financièrement à hauteur de 2 500 € pour les véhicules inférieurs à 3,5 tonnes et 5 000 € pour les véhicules supérieurs à 3,5 tonnes.

- Le Conseil Général des Hauts-de-Seine subventionne l'acquisition de véhicules légers (1 500 € par véhicule) et de véhicules utilitaires (2 000 € par véhicule).

A l'unanimité, les Conseillers Municipaux,

- autorisent Madame le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires auprès du SIGEIF et du Conseil général des Hauts-de-Seine en vue de l'obtention des aides financières pour l'achat de véhicules fonctionnant au gaz naturel de ville. Il est envisagé l'acquisition de 5 véhicules de ce type en 2009. Le montant total des subventions escomptées s'élèverait à 22 000 € HT.

*M. Guilmart souhaite apporter une précision pour les nouveaux Conseillers municipaux en rappelant que, cinq ou six ans auparavant, il avait demandé qu'il y ait une diversification dans ce sens, sachant que le tout électrique avait ses limites et que les prestations en particulier des automobiles et le suivi des batteries posaient des problèmes, notamment pour l'autonomie et la mise aux normes, tout du moins l'entretien de celles-ci. M. Guilmart se félicite donc aujourd'hui de ce choix et son groupe votera pour, en regrettant malgré tout ce retard.*

*Mme le Maire demande combien de véhicules électriques contenait le parc automobile de la ville.*

*M. Avril répond qu'il en comptait 16, y compris un scooter.*

## **MISSION ECONOMIQUE :**

**- Passation d'un avenant au traité de concession du marché d'approvisionnement avec la société les Marchés Publics Cordonnier.**

Rapporteur : M. Avril

**M. Avril** informe le Conseil municipal qu'une mesure a été prise pour faciliter le stationnement en centre ville. Il est prévu de lancer un test pour l'été en ouvrant la cour de l'école Jean Jaurès aux commerçants du marché de façon à ce qu'ils puissent se garer plus facilement le dimanche, mais aussi pour libérer des places sur la voie publique et permettre ainsi aux usagers du marché de se garer plus facilement. Cela concerne une cinquantaine de places, ce qui n'est pas négligeable.

Cette expérience va être conduite sous réserve de vérification par les services juridiques de l'avenant devant être signé avec le concessionnaire du marché, mais M. Avril est plutôt optimiste sur cette question.

☛ *Départ de M. Avril*

*Mme le Maire informe que le bureau municipal a jugé cette initiative très bonne, sachant qu'il faudra bien veiller à ce que cela n'accroisse pas la charge de travail des gardiens de l'école et qu'il sera stipulé dans l'avenant du concessionnaire qu'une personne sera en charge de l'ouverture, de la fermeture et du nettoyage des cours d'école.*

## **BATIMENTS COMMUNAUX :**

**- Travaux de restructuration de la Bibliothèque-Discothèque Pablo Neruda : avenants aux marchés de travaux n° 08-46, 08-56 et 08-60.**

Rapporteur : Mme Picard

Les travaux de restructuration et d'extension de la Bibliothèque Pablo Neruda sont en cours depuis mi-octobre 2008 et devraient s'achever fin novembre 2009.

Un certain nombre d'adaptations se sont avérées nécessaires lors de l'exécution. Elles concernent 5 des 13 lots.

- Le lot 1 « Gros Œuvre » attribué à l'entreprise Crébat. Cela porterait le montant du lot à 361 842.28 € HT, soit une augmentation de 3.19 %.

- Le lot 4 « Menuiseries métalliques attribué à l'entreprise Intermétal France. Les adaptations porteraient le montant du lot à 383 138 € HT, soit une hausse de 2,26 %.

- Le lot 6 « Menuiseries intérieures » attribué à l'entreprise Fouchard. Ils porteraient ainsi le montant du lot à 176 650.68 € HT, soit une augmentation de 5.08 %.

- Pour le lot 11 « Plomberie sanitaires » attribué à l'entreprise CPIC. Le montant est ainsi porté à 35 425.50 € HT, soit une augmentation de 25.47 %.

- Le lot 12 « Chauffage ventilation » attribué à l'entreprise Sodifluide. Les adaptations porteraient le montant du lot à 156 464.63 € HT, soit une augmentation de 16.19 %.

Le montant global des travaux supplémentaires décrits ci-avant s'élève à 57 195.55 € HT.

A l'unanimité, par 33 voix pour dont 6 mandats, le Conseil Municipal,

- approuve les termes des avenants aux différents marchés conclus dans le cadre des travaux de restructuration de la Bibliothèque Discothèque Pablo Neruda et autorise Madame le Maire à les signer avec les entreprises correspondantes :

En les adoptant, le montant des travaux passe de 1 753 844.09 € HT à 1 811 039.64 € HT ; soit une augmentation globale de 3.26%.

*Mme Picard informe le Conseil que ces travaux de la bibliothèque Pablo Neruda avancent bien. Ce sont des travaux assez complexes qui ont nécessité des avenants, ce qui est assez logique dans une restructuration de ce genre. Mme Picard espère que les membres du Conseil apprécieront le travail qui a été fait car la modification au niveau des espaces est très intéressante. Au cours des travaux quelques difficultés se sont présentées. Mme Picard annonce que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 juin et a donné son accord pour les lots concernés.*

## **MISSION ECONOMIQUE :**

- **Passation d'un avenant au traité de concession du marché d'approvisionnement avec la société les Marchés Publics Cordonnier. (Reprise de la délibération pour vote.)**

*Mme le Maire* revient sur le point présenté par M. Avril concernant l'avenant au concessionnaire pour la cour Jean Jaurès car M. Cibot, Directeur général des Services, lui fait remarquer qu'il faut acter cet avenant au Conseil municipal.

*Mme Picard* précise qu'un essai devrait être fait au mois d'août, période plus creuse pour le marché, pour voir comment la circulation va être gérée dans les cours.

*M. Guilmart* fait toutefois remarquer qu'il y a là un problème dans la procédure du vote puisque Mme le Maire demande à ce que le Conseil se prononce sur un document qui n'est pas préparé et sur un projet prévu pour les mois de juillet et d'août. À charge donc pour la majorité municipale de procurer aux membres du Conseil le document administratif à partir du mois de septembre, de façon à rester dans la légalité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise la passation d'un avenant au traité de concession du marché d'approvisionnement avec la société les Marchés Publics Cordonnier. Cet avenant a pour but d'élargir la zone de stationnement pour les camions des commerçants du marché en les autorisant à stationner dans la cour de l'école élémentaire Jean Jaurès durant les vacances scolaires.

## **URBANISME :**

- **Acquisition d'un bien immobilier 43 bd de Stalingrad, lots N° 1 à 3 et 12-13**

Rapporteur : M. Cormier

La commune acquiert depuis quelques années les propriétés concernées par l'élargissement au fur et à mesure de leur libération.

La ville a aujourd'hui l'opportunité d'acquérir le commerce situé en rez-de-chaussée, un logement et une chambre de bonne dans la copropriété du 43 boulevard Stalingrad. Après négociation le bien est proposé libre de toute occupation pour le prix de 325 000 € prix compatible avec l'avis des services fiscaux.

A l'unanimité, les membres composant le Conseil Municipal,

- approuvent l'acquisition à Monsieur Djadda et Madame Boukhezzer d'un bien immobilier sis 43 boulevard Stalingrad à Malakoff, consistant en un local commercial et un toilette, lots n°1 et 2 d'environ 103 m<sup>2</sup> situé en rez-de-chaussée, d'un appartement, lot n°3, de 15.89 m<sup>2</sup> situé au 1<sup>er</sup> étage d'une chambre de bonne, lot n° 12, située au 4<sup>e</sup> étage de 10,57 m<sup>2</sup> et d'une cave lot n° 13, libres de toute occupation, constituant le 297 millièmes des parties communes, pour un prix de 325 000,00 €.
- Autorisent Madame le Maire à signer tout acte ou document afférent à cette acquisition, les frais d'acte notarié étant à la charge de la commune.

*M. Cormier* rappelle que ces questions ont déjà été évoquées à plusieurs reprises lors de précédents Conseils municipaux.

*Cette partie du boulevard de Stalingrad située entre la place du clos Montholon et le cimetière est concernée par une réserve départementale pour élargissement de voirie.*

*Mme le Maire* précise effectivement que ce point est discuté depuis longtemps. Il s'agit de l'acquisition au fur et à mesure de leur libération des propriétés du boulevard de Stalingrad pour pouvoir procéder à l'alignement et à l'aménagement de la voie située le long des bureaux jusqu'au cimetière. Ceci a été également présenté avec M. Avril lors de la réunion du 22 juin avec les responsables de l'aménagement du Conseil général puisqu'il s'agit d'une voie départementale.

## **VŒUX - COMMUNICATIONS - QUESTIONS DIVERSES**

### **- Représentations :**

Madame le Maire informe que Mme Bacelon, qui siège à la caisse des écoles et au comité des fêtes, a fait part de son désir de ne plus y siéger et propose, pour la remplacer, M. Seignolles à la caisse des écoles et Mme Gabriel au comité des fêtes.

Le Conseil municipal approuve cette décision, à l'unanimité.

### **- Travaux de voirie :**

*Madame le Maire* fait une communication sur les aménagements de la rue Paul Vaillant Couturier de la rue Paul Bert à l'avenue Arblade, suite à l'installation dans les nouvelles constructions des mutuelles Apri – Ionis.

*Madame le Maire* fait également état des travaux de voirie qui seront réalisés dans l'avenue du 12 février 1934, voie municipalisée.

*Mme le Maire* informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion très intéressante a eu lieu la veille avec M. Avril et d'autres élus sur l'aménagement de la rue Paul Vaillant Couturier. Des aménagements auront lieu pendant les vacances à partir du 15 juillet jusqu'à la mi-septembre.

Il était prévu que la commune continuerait, une fois les travaux terminés, l'aménagement devant Apri-Ionis. Les travaux sont terminés et les salariés ont commencé à emménager et seront tous installés au mois de septembre.

Pour éviter les embouteillages, fréquents notamment devant la boulangerie, une étude a été réalisée et a révélé que, depuis la rue Avaulée, 17% des automobilistes tournent sur la droite et 73% tournent sur la gauche. Il a donc été décidé que le tronçon en double sens entre la rue Paul Bert et la rue Avaulée serait désormais en sens unique. Ainsi, les automobilistes tourneront tous vers la gauche au bout de la rue Avaulée et la circulation dans la rue Paul Vaillant Couturier sera plus fluide. Cette mesure règle, par ailleurs, le problème de croisement avec les bus en provenance de la rue Paul Bert.

Les aménagements prévoient l'aménagement d'une piste cyclable qui prolongerait celle de Paul Bert sur la rue Paul Vaillant Couturier, côté boulangerie.

Devant Apri-Ionis, des places de stationnement délimitées par des arbres sont prévues.

Par ailleurs, il a été voté le 19 juin dernier, au Conseil général, une délibération concernant la hiérarchisation des voies : l'avenue Pierre Larousse et l'avenue du 12 Février 1934 deviendront voies municipales ainsi que la petite partie du boulevard de Camélinat compris entre la gare de Vanves-Malakoff et la rue Paul Bert.

Depuis trois ans, de nombreuses discussions ont eu lieu lors des visites de quartier mais rien ne pouvait réellement être entrepris avant que cette voie soit municipalisée.

À l'automne, il sera donc proposé aux habitants de ce quartier un aménagement du boulevard Camélinat en le rétrécissant de telle façon que les voitures en provenance de Vanves puissent passer par là. Une piste cyclable est prévue, un élargissement du

*trottoir est souhaité. Tout sera fait au niveau de la signalétique pour que les dessertes principales soient les voies départementales dont c'est la vocation puisqu'elles sont larges et peu fréquentées (boulevard Charles de Gaulle et rue Raymond David). Pour en revenir à la réunion de la veille, Madame le Maire précise qu'elle s'est très bien déroulée. De plus, une réunion du conseil de quartier a eu lieu une semaine auparavant où les gens se sont montrés d'accord. Un plan paraîtra dans Malakoff Infos.*

**- Vente de biens :** *Madame le Maire liste les biens de la ville qu'il est prévu de mettre en vente. Il s'agit de pavillons sis rue Pasteur, avenue Pierre Larousse, les propriétés de Duravel, de Condé-sur-Iton ainsi que des appartements situés dans des copropriétés rue de la Tour, rue Legrand et rue Rouget-de-Lisle.*

**M. Guilmart** *désire des précisions concernant les DIA. Son interrogation concerne le lot U-66, n° 130, un pavillon à 320 000 €, car il n'y a aucune description de ce pavillon.*

**Mme le Maire** *répond qu'il s'agit d'un pavillon de 175 m<sup>2</sup>, rue de Lorraine, à 320 000 €.*

**M. Guilmart** *souhaitait cette précision sur le nombre de m<sup>2</sup> car le prix de vente en dépend.*

**Mme le Maire** *précise que les renseignements sur le U-66 seront demandés à Mme Jossart. Mme le Maire souhaite d'excellentes vacances à toute l'équipe municipale.*

**Mme Jossart** *répond que cela a déjà été signalé. Pour les copropriétés, la loi Carrez oblige les notaires à indiquer la superficie. Pour les pavillons, ce n'est pas une obligation dans la DIA. Il arrive que l'on puisse obtenir ce renseignement en le demandant mais la surface indiquée est parfois approximative car il n'y a en fait aucune garantie de surface. Mais le prix au m<sup>2</sup> des pavillons dans ce secteur est connu. Les services n'ont pas dû rappeler le notaire pour connaître exactement la surface.*

## **DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122 - 22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :**

2009-38 : Marché à procédure adaptée n°09-22 pour la fourniture d'un véhicule utilitaire avec cellule isotherme.

2009-39 : Installations sportives et salles annexes : revalorisation des tarifs pour l'année scolaire 2009-2010.

2009-40 : Marché à procédure adaptée n° 09-23 pour les travaux de remplacement du sol sportif du gymnase René Rousseau.

2009-41 : Marché à procédure adaptée n° 09-24 pour les travaux de rénovation de la toiture du gymnase de l'école Paul Langevin.

2009-42 : Revalorisation des loyers des baux d'habitation du parc privé communal.

2009-43 : Revalorisation des loyers des baux de stationnement du parc privé communal.

2009-45 : Marché à procédure adaptée n° 09-26 pour la fourniture et la pose d'appareils de restauration, de laverie et de buanderie.

2009-46 : Marché à procédure adaptée n° 09-25 pour l'entretien, la maintenance des installations téléphoniques des bâtiments communaux.

2009-47 : Barème des participations familiales pour le centre municipal d'éducation sportive.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15**

**La secrétaire de séance,  
Mlle Djamila Aït Yahia**